



BAC PRO

Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre

En fin de troisième il faut choisir
la famille de **Métiers de la
Construction Durable, du
Bâtiment et des Travaux Publics.**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de ce Bac Professionnel doit être capable de maîtriser l'ensemble des techniques de mise en œuvre dans sa spécialité, lire les plans d'exécution et les documents techniques, afin de pouvoir les réaliser. Il peut travailler seul ou en équipe. Ses compétences sur le chantier lui permettent de s'exprimer tant au plan technique qu'en matière d'encadrement et de gestion.

MISSIONS

- Travailler à la réalisation d'ouvrages ;
- Assurer la préparation technique du chantier ;
- Définir les matériaux, matériels, équipes nécessaires en tenant compte des coûts ;
- Établir un calendrier d'exécution ;
- Assurer le suivi des travaux ;
- Veiller aux règles de sécurité et à l'application de la réglementation.

DÉBOUCHÉS ET EMPLOIS

Emplois chez les artisans, et toutes entreprises du bâtiment et travaux publics.
Il pourra exercer comme ouvrier qualifié ou personnel d'encadrement. Ce professionnel pourra aussi créer ou reprendre une entreprise artisanale.

SITE INTERNET



www.lyceehere.fr

ADRESSE et CONTACT

86 bd du Maréchal FOCH
54520 LAXOU
☎ 03.83.90.83.30
✉ ce.0542262@ac-nancy-metz.fr

INFOS PRATIQUES

Accès au lycée :
BUS n° 3 dir. **LAXOU Provinces**
Départ : gare Thiers Mazagran
Arrivée : S^{te} Anne - Victoire

CONDITIONS D'ACCÈS



CONTENU DE LA FORMATION

Durée de la formation :

3 ans

Organisation des enseignements :

Enseignement général : 16 heures par semaine

Enseignement professionnel : 14 heures par semaine

- Dessin technique, étude de la construction ;
- Maçonnerie, coffrage traditionnel et banché ;
- Topographie, technique du béton armé ;
- Terrassement, suivi de chantier ;
- Travaux en hauteur, prévention des risques liés à l'activité professionnelle (PRAP).



Périodes de formation en entreprise :

22 semaines sur 3 ans (6+8+8)

Attestation de réussite intermédiaire :

Obtention possible de l'attestation de réussite intermédiaire, en contrôle continu, en fin de 1^{ère} Bac Professionnel.

Validation :

Examen final en 3^{ème} année comprenant 3 parties ;

- Épreuves pratiques passées par contrôle en cours de formation (CCF) ;
- Épreuves d'enseignement général et technologique passées en ponctuel ;
- Soutenance d'un rapport d'activités en entreprise.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS Bâtiment ;
- BTS Management Economique de la Construction ;

